

**DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Séance du 15 octobre 2019

Délibération n°62 - 2019 relative à la remise de prix et cadeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 3°,

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne accepte le don de 20 000 euros effectué par la caisse régionale de la fondation Groupama santé au profit du laboratoire BIOS pour le projet « Réhabilitation prothétique en odontologie pédiatrique ».

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	17
Majorité absolue	19	Membres représentés	10
Nombre de pouvoirs	10		

Décompte des suffrages

Votants	27	Pour	27	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Note don Groupama

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : **21 OCT. 2019**

Document mis en ligne le : **21 OCT. 2019**